

## Diplômes dans les formations techniques initiales et continues de l'UPSA et contenus 01.07.2023

Formation initiale	Ordonnance de formation	Diplôme à partir de	Permis pour l'utilisation des liquides frigorigènes	HV1	HV2	Gaz 1
Mécatroniciens d'automobiles CFC	2017	2022	Intégré dans la formation En plus, contrôle des compétences séparé pour la partie Environnement & écologie	Intégré dans la formation, contrôle des compétences séparé		Possible après la formation
Mécatroniciens d'automobiles CFC	2006	2011	Toujours intégré dans le diplôme (CFC)	Possible après la formation		
Mécaniciens d'automobiles CFC		1976	Possible après la formation	Possible après la formation		
Mécaniciens en maintenance d'automobiles CFC	2017	2021	Intégré dans la formation En plus, contrôle des compétences séparé pour la partie Environnement & écologie	Possible après la formation		
		2025	Intégré dans la formation En plus, contrôle des compétences séparé pour la partie Environnement & écologie	Intégré dans la formation, contrôle des compétences séparé	Possible après la formation	
Mécaniciens en maintenance d'automobiles CFC	2006	2010	Possible après la formation			
Réparateurs d'automobiles CFC		1975	Possible après la formation			
Assistants en maintenance d'automobiles AFP	2017	2020	Possible après la formation			
Assistants en maintenance d'automobiles AFP	2006	2009	Possible après la formation			
Formation professionnelle supérieure	Règ./règlement d'examen		Permis pour l'utilisation des liquides frigorigènes	HV1	HV2	Gaz 1
Diagnosticiciens d'automobiles avec brevet fédéral	2014 / 2022	2023	Toujours intégré dans le diplôme	Intégré dans le diplôme Z4 AA (motorisations alternatives)		
Diagnosticiciens d'automobiles avec brevet fédéral	1995	1997		Possible après la formation		
Coordinateurs d'atelier automobile avec brevet fédéral	2014 / 2022	2023		Intégré dans le diplôme Z4 AA (motorisations alternatives)		
Coordinateurs d'atelier automobile avec brevet fédéral	2014	2015		Possible après la formation		

- Pour les personnes qui répètent la formation initiale, il est encore possible de passer l'examen selon l'ancienne ordonnance de formation / l'ancien règlement de formation deux ans après une modification de l'ancienne ordonnance de formation / l'ancien règlement de formation.
- Après avoir réussi le module Gaz 1, il est possible de passer tous les autres modules d'approfondissement GNC, GNL, GPL et Hydrogène.

transmission@agvs-upsa.ch